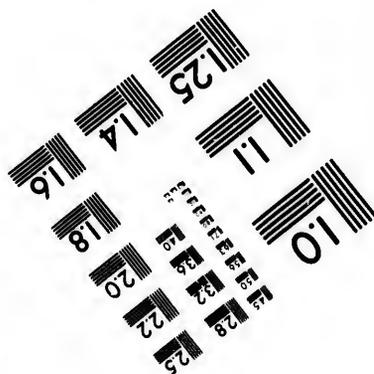
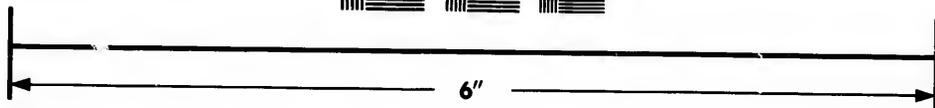
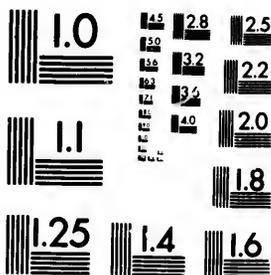


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
16 132
18 22
20 25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1982

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

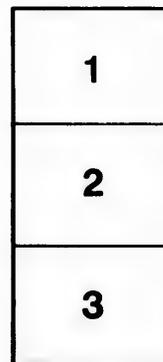
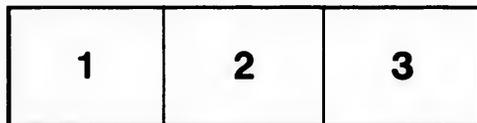
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

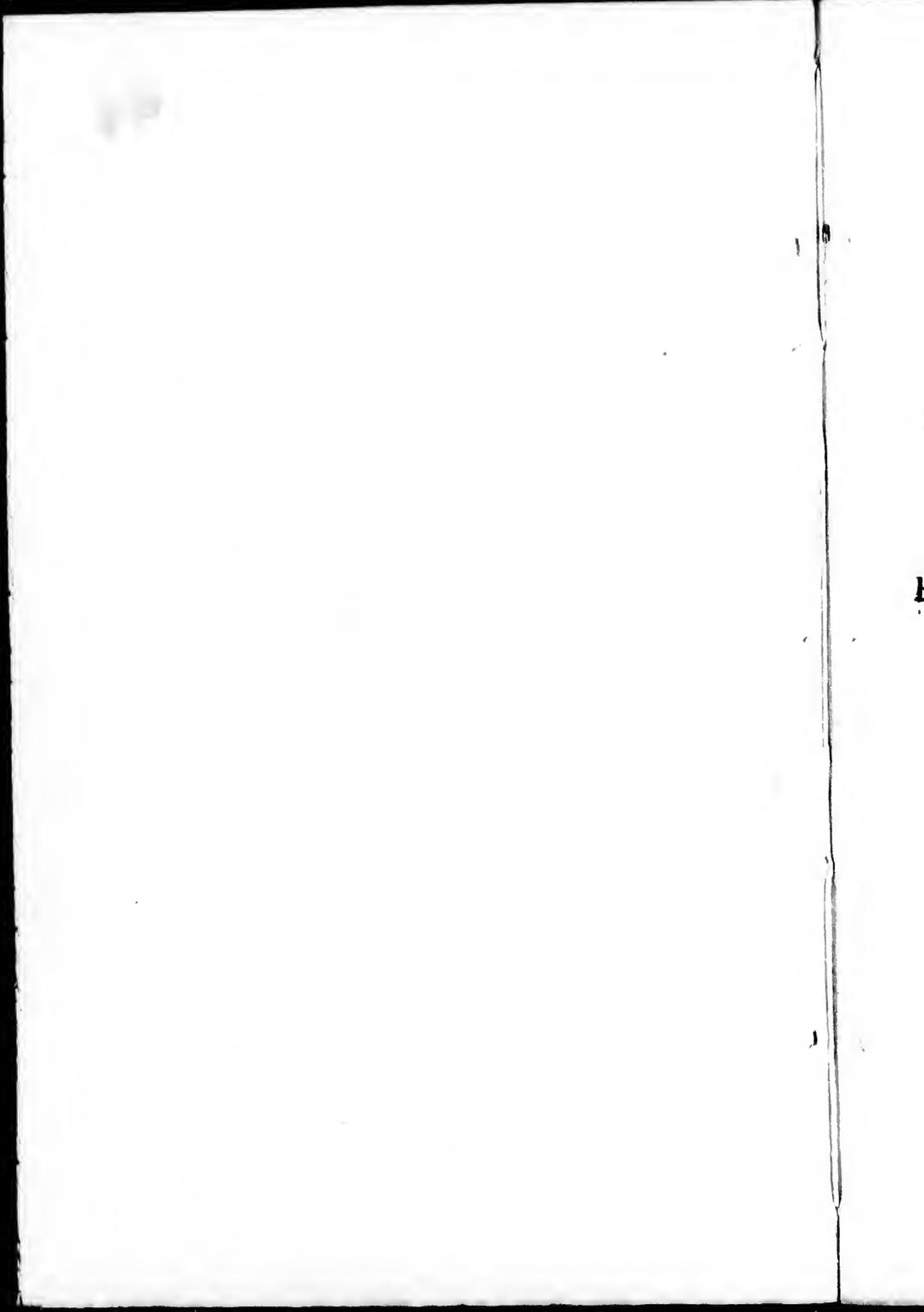
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
nage

rate
o
elure,
à



STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE

L'ASSOCIATION

DU

TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR

DE MARIE,

ETABLIE DANS LE DIOCÈSE DE QUÉBEC.

AVEC L'APPROBATION DE
MGR. L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

QUÉBEC,

IMPRIMÉ PAR J.-B. FRÉCHETTE, père

Rue Lamontagne, Basse-Ville.

1844.

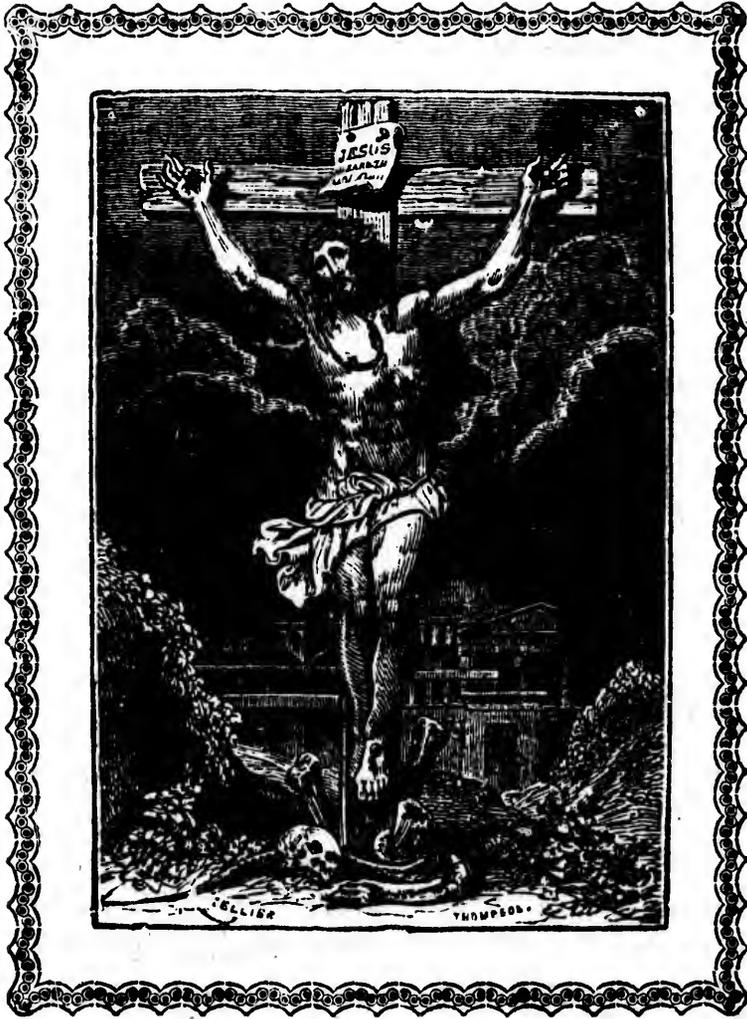
APPROBATION.

Nous avons vu et approuvé le présent livret contenant les “ Statuts et règlements de la confrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, ” établie dans notre diocèse.

Québec, 1er Juin 1844.

✠ JOS. ÉV. DE QUÉBEC.





et
1-
”

CONFRÉRIE

DU TRÈS-SAINT ET IMMACULÉ CŒUR

DE MARIE.

CETTE confrérie fut érigée le 16 décembre 1836, sous le titre d'*Association de prières en l'honneur du très-saint et immaculé cœur de la très-sainte Vierge*, par Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, dans l'église de Notre-Dame des Victoires de la même ville ; et Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par un bref du 24 avril 1838, la décora du titre d'*archiconfrérie*, c'est-à-dire qu'il donna à cette société le droit de s'agréger des sociétés particulières établies dans le même but, et de les faire participer à toutes les grâces et à toutes les faveurs dont elle jouit elle-même. Par le même bref, et dans le but d'encourager la piété des fidèles, le souverain pontife enrichit cette pieuse association de plusieurs indulgences plénière et partielles.

Le but de cette association est d'honorer, par un acte de vénération, d'hommages et de

prières, le cœur immaculé de la très-sainte vierge Marie, mère de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, incarné par amour pour nous, et mort sur une croix pour la rémission des péchés et le salut de tous les hommes.

Le but de cette association est encore d'obtenir de la divine miséricorde, par la protection et les prières de Marie, la conversion de tous les pécheurs, c'est-à-dire, les impies qui persécutent l'église de Jésus-Christ, qui attaquent sa religion ; ceux qui, dans le sein de l'église catholique, l'affligent et la déshonorent par leur mauvaise conduite ; les schismatiques, les hérétiques, les juifs, même les idolâtres ; car il y a en Jésus-Christ ni grec, ni scythe, ni barbare ; nous sommes tous frères, enfants du même père, qui est Dieu ; et Jésus-Christ son divin Fils est mort pour sauver tous les hommes, sans en excepter un seul.

Par un indult du 15 janvier 1843, le souverain pontife Grégoire XVI. accorde à l'évêque de Québec le pouvoir d'ériger, dans les paroisses de son diocèse, la confrérie du très-saint et immaculé cœur de Marie, telle qu'elle est érigée dans l'église

de Notre-Dame des Victoires à Paris, avec l'application de toutes les indulgences et de tous les privilèges déjà accordés à cette première confrérie, lesquels consistent en ce qui suit.

Indulgences attachées à la confrérie.

1. Une indulgence plénière en faveur de chaque associé le jour de son agrégation, pourvu qu'il se soit confessé avec douleur et qu'il ait communie dans quelque église.

2. Une indulgence plénière à l'article de la mort à tout associé qui, s'étant confessé avec douleur, aura reçu la sainte communion, ou qui n'ayant pu le faire, invoquera de bouche ou au moins de cœur le très-saint nom de Jésus.

3. Une indulgence plénière aux associés qui, s'étant confessés, s'approcheront de la sainte table le dimanche de chaque année qui précède immédiatement celui de la Septuagésime, ainsi qu'aux fêtes de la Circision de Notre-Seigneur, et de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité, de l'Assomption, de la Conception et de la Compassion de la bien heureuse vierge

Marie, de la Conversion de saint Paul, apôtre, et de sainte Marie-Magdeleine.

4. Une indulgence plénière à chacun des associés qui, ayant pieusement récité, tous les jours de l'année, la salutation angélique pour la conversion des pécheurs, communieront après s'être confessés, le jour anniversaire de leur baptême.

5. Une indulgence de 500 jours, en faveur de tous les fidèles, associés, et autres, qui assisteront avec dévotion aux messes qui seront célébrées le samedi en l'honneur du très-saint cœur de Marie dans un oratoire ou une église où sera érigée la confrérie, et y prieront pour la conversion des pécheurs.

STATUTS DE L'ASSOCIATION.

N. B. Ces statuts ne diffèrent qu'en quelques points de ceux de l'archiconfrérie de Paris. On a cru devoir retrancher certains exercices de cette pieuse association et en ajouter d'autres, pour qu'elle pût être établie dans le diocèse de Québec sans surcharger les prêtres assez occupés d'ailleurs, et sans obliger les fidèles à se réunir à des heures où ils ne le pourraient faire commodément, surtout dans les paroisses de campagne.

I.

Tous les catholiques de quelque âge, de quelque sexe, de quelque nation qu'ils soient, sont appelés à entrer dans cette association. On leur recommande d'y apporter le zèle de la gloire de Dieu, du salut de leurs frères, et un saint désir d'imiter, chacun dans son état, les vertus dont Marie a donné de si admirables exemples.

II.

Chaque personne associée, pour participer aux avantages spirituels de l'association, devra donner ses noms de baptême et de famille pour être inscrits sur le registre de l'association qui doit être tenu dans chaque lieu où la confrérie sera érigée, et elle recevra un billet d'admission signé du prêtre que l'évêque en aura nommé directeur, ou de son député. Elle présentera au moment de son admission, pour être bénite et indulgenciée (à moins qu'elle ne l'ait déjà été) la médaille dite de l'immaculée Conception, connue sous le nom de *Médaille miraculeuse*. Elle portera sur elle cette médaille, et elle sera invitée à réciter de temps en temps la prière qui y est gravée : *O Marie ! conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.*

III.

Les associés feront en sorte d'offrir et de consacrer, tous les matins, au saint cœur de Marie, toutes les bonnes œuvres, prières ou pénitences qu'ils feront dans le cours de la

ournée. Leur intention sera de les unir aux mérites de ce saint cœur, aux hommages qu'il rend sans cesse à Dieu ; d'adorer avec lui la très-sainte Trinité, le divin cœur de Jésus, et d'implorer de son infinie miséricorde la grâce de la conversion des pécheurs.

IV.

Outre les intentions qui viennent d'être mentionnées, les associés réciteront une fois par jour dévotement, et plus encore de cœur que de bouche, la salutation angélique, en français ou en latin, et cette invocation touchante : *Marie, refuge des pécheurs, priez pour nous. Maria, refugium peccatorum, ora pro nobis.* On les exhorte à réciter le plus souvent possible la supplique, *Memorare, ô piissima virgo Maria ! etc.* : en français, *Souvenez-vous, ô très pieuse vierge Marie ! etc.*, comme ci-dessous.

V.

Les associés se souviendront que c'est par la pureté du cœur qu'ils mériteront la protection du saint cœur de Marie ; ils s'ef-

forceront de se la procurer par de bonnes et fréquentes confessions et communions, et surtout aux jours des fêtes de l'association.

VI.

Lorsque dans les églises où la confrérie sera érigée, il y aura un autel sous l'invocation de la sainte Vierge, cet autel sera celui de la confrérie. S'il n'y en a point et s'il n'est point possible d'en avoir, on placera, autant que la chose sera possible, une statue ou une image de la sainte Vierge à un des autels existants; et ce sera à cette autel que se feront les exercices de la confrérie, à l'exception de la bénédiction du saint-sacrement dont il sera parlé ci-après, laquelle se donnera à l'autel où il sera habituellement conservé; à moins que l'on puisse commodément transporter le saint ciboire à l'autel de la confrérie chaque fois qu'il faudra donner cette bénédiction.

VII.

La fête principale de l'association est fixé au dernier dimanche après l'Epiphanie, étant celui qui précède immédiatement le

dimanche de la Septuagésime. Les autres fêtes sont celles auxquelles le souverain pontife a attaché une indulgence plénière, savoir la Circoncision, la Purification, l'Annonciation, la Compassion, la Nativité, l'Assomption, et l'immaculée Conception de la sainte Vierge, la Conversion de saint Paul (25 janvier), et la fête de sainte Marie-Magdeleine (22 juillet). Tous les samedis de l'année sont des jours de dévotion au saint cœur de Marie. On exhorte les associés à s'attacher à l'honorer d'une manière spéciale, chacun de ses jours.

VIII.

Aux fêtes mentionnées dans l'article précédent, et un des dimanches de chaque mois, les associés s'assembleront dans la chapelle de la confrérie à l'heure qui sera jugée la plus commode selon la saison (ce qui pourra être, au moins dans les campagnes, immédiatement après l'office de l'après-midi, lorsqu'il aura eu lieu). Dans cette assemblée on chantera soit les litanies de la sainte Vierge, soit des hymnes ou des cantiques en son honneur. Il sera fait, si c'est possible,

une instruction ou une lecture pieuse sur les vérités dogmatiques ou morale de la religion ; après quoi on chantera le *Sub tuum præsidium*, et le *Parce, Domine*, avec l'oraison de la sainte Vierge et celle pour la rémission des péchés. Ces exercices, qui ne dureront pas plus de trois quarts d'heure, seront terminés par la bénédiction du très saint-sacrement avec le saint ciboire, à moins qu'il ne se fasse immédiatement après un office qui aura été terminé par un salut solennel. Ces exercices pourraient avoir lieu plus souvent et même tous les dimanches, dans les lieux où on pourra le faire sans que le reste du saint ministère en souffre.

Ce sera dans ces exercices que l'on recommandera particulièrement, sans toutefois les nommer, aux prières des associés, les pécheurs que l'on saura en avoir un pressant besoin.

IX.

Autant que possible, tout les samedis, excepté le samedi-saint et le premier samedi de chaque mois, dont il sera parlé ci-après,

le saint sacrifice de la messe sera offert à l'autel de l'association, s'il y en a un ; s'il n'y en a point, à un autel quelconque de l'église où la confrérie sera érigée, en l'honneur du saint cœur de Marie et au nom de tous les associés répandus sur toute la terre, pour demander à Dieu, par l'intercession de ce saint cœur, la conversion des pécheurs en général et de ceux qui auraient été associés. Le prêtre, avant de commencer cette messe, récitera à genoux, au pied de l'autel la supplique *Memorare, ô piissima virgo Maria, etc.* ; après la messe, le *Sub tuum præsidium*, l'*Ave, Maria*, et l'invocation, *Maria, refugium peccatorum, etc.* On a dit plus haut que l'on gagne 500 jours d'indulgence en assistant dévotement à cette messe.

Autant que possible encore, tous les premiers samedis de chaque mois, le saint sacrifice de la messe sera célébré pour le repos éternel de tous les confrères défunts. Cette messe sera précédée et suivie des mêmes prières que celle des autres samedis, auxquelles prières on ajoutera le *De profundis*, avec l'oraison *Fidelium, etc.*

X.

Quoiqu'il n'y ait aucune cérémonie prescrite pour l'admission dans la confrérie, il est néanmoins convenable de donner quelque solennité à cette admission. En conséquence, il serait bon de ne recevoir les associés que les jours où il y aura office ou exercices publics de la confrérie. A la fin de ces exercices, et avant la bénédiction du très saint-sacrement, lorsqu'elle devra avoir lieu, les personnes à agréger se présenteront devant l'autel, sur lequel on allumera les cierges. Chacune d'elles tenant un cierge allumé, et s'étant mise à genoux, le directeur ou autre prêtre autorisé à recevoir dans la confrérie, récitera le *Veni, sancte Spiritus, etc.*, avec le verset et l'oraison correspondants, ajoutant un *Ave, Maria*, avec l'invocation *Maria, refugium peccatorum, ora pro nobis*. Il pourra ensuite adresser quelques mots à ceux qui se présentent pour appartenir à l'association, pour leur en expliquer les règlements et les avantages ; puis il leur fera faire l'acte de consécration suivant.



ACTE DE CONSÉCRATION.



“ O Cœur sacré de Marie toujours vierge
“ et immaculée, Cœur le plus saint, le plus
“ pur, le plus parfait, le plus noble, le plus
“ auguste que la main toute-puissante du
“ Créateur ait formé dans une pure créa-
“ ture ; source intarissable de grâces, de
“ bonté, de douceur, de miséricorde et
“ d’amour ; modèles de toutes les vertus,
“ image parfaite du Cœur adorable de
“ Jésus-Christ, qui brûlâtes toujours de la
“ charité la plus ardente, qui avez aimé
“ Dieu vous seul plus que les Séraphins,
“ plus que les Anges et les Saints, qui avez
“ donné plus de gloire à la suprême Trini-
“ té, que ne lui en ont donné les autres
“ créatures par leurs actions les plus hé-
“ roïques ; Cœur de la mère du Rédemp-
“ teur, qui avez ressenti si vivement nos
“ misères, qui avez tant souffert pour notre
“ salut, qui nous avez aimés avec tant
“ d’ardeur et de tendresse, et qui méritez
“ par tous les motifs possibles, le respect,
“ l’amour, la reconnaissance et la confiance
“ de tous les hommes ; daignez agréer nos
“ faibles hommages.

“ Prosterné devant vous, Cœur sacré de
 “ la mère de miséricorde, je vous honore
 “ avec le plus profond respect dont je suis
 “ capable. Je vous remercie des senti-
 “ ments de miséricorde et d’amour dont
 “ vous avez été si souvent touché à la vue
 “ de mes misères ; je vous rends grâces de
 “ tous les bienfaits que m’a obtenus votre
 “ maternelle bonté ; je m’unis à tous les
 “ âmes pures, qui trouvent leurs délices et
 “ leur consolation à vous honorer, louer et
 “ aimer.

“ Vous serez, ô Cœur tout aimable, vous
 “ serez désormais, après le Cœur de votre
 “ cher et divin Fils, l’objet de ma vénéra-
 “ tion, de mon amour et de ma plus tendre
 “ dévotion. Vous serez la voie par où
 “ j’irai à mon Sauveur, et ce sera par vous
 “ que je recevrai ses grâces et ses miséri-
 “ cordes. Vous serez mon refuge dans
 “ mes afflictions, ma consolation dans mes
 “ peines, mon secours dans tous mes besoins.
 “ J’irai apprendre de vous la pureté, l’humili-
 “ tés, la douceur, et puiser dans vous l’a-
 “ mour du sacré Cœur de Jésus-Christ,
 “ votre Fils. Ainsi soit-il. ”

Cet acte de consécration sera lu par une des personnes qui seront reçues; ou le prêtre le lira lui-même, si aucune d'elles n'est capable de le bien faire. Il est à désirer que chacun des associés apprenne par cœur cette prière pour la faire le matin et le soir, afin de renouveler, chaque jour, son acte de consécration au cœur maternel de la bienheureuse vierge.

XI.

Chaque associé est invité à contribuer par une offrande volontaire, le jour de son entrée dans l'association, aux dépenses nécessaires tant pour le luminaire que pour l'ornement de l'autel de la confrérie. On pourra aussi faire des quêtes pour la même fin, ainsi que pour pourvoir à la célébration des messes particulières de la confrérie, ou autres messes de dévotion. Ces quêtes pourront avoir lieu pendant les exercices des dimanches et fêtes, mais toujours de manière à ne point troubler le silence pendant les instructions.

XII.

Le jour de la fête principale de la confrérie.

rie les exercices seront terminés par un salut solennel du très saint-sacrement, pendant lequel, c'est-à-dire immédiatement avant la bénédiction, l'officiant renouvellera, au nom de tous les confrères, la consécration au sacré cœur de Marie par la lecture de l'acte *O sacré cœur de Marie, etc.* Après ces exercices, les associés s'assembleront dans un lieu séparé de l'église, et y feront l'élection d'un trésorier ou d'une trésorière, à qui les deniers de l'association seront confiés, et dont le devoir sera de tenir les comptes de recettes et de dépenses, et d'en rendre compte dans cette même assemblée. L'on pourra réélire la même personne pour lui continuer la même charge.



SUPPLIQUE A LA SAINTE VIERGE.

En latin.

Memorare, ô piissima virgo Maria! non esse auditum à sæculo, quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego tali animatus confidentiâ, ad te, virgo, virginum mater, curro, ad te venio, coràm te gemens peccator assisto. Noli, mater Verbi, verba mea despicerè; sed audi, audi propitia, et exaudi. Amen.

En français.

Souvenez-vous, ô très-pieuse vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre secours et demandé vos suffrages, a été abandonné. Animé d'une pareille confiance, ô vierge, mère des vierges, je recours à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés je me prosterne à vos pieds. O mère du Verbe, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement, et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

LITANIES

DU SAINT CŒUR DE MARIE.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Fils de Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit-saint, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Fils de Dieu, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Esprit-saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Cœur de Marie, conçu sans aucune tache de péché, priez pour nous.

Cœur de Marie, plein de grâce, priez pour nous.

Cœur de Marie, digne sanctuaire de l'adorable Trinité, priez.

Cœur de Marie, tabernacle du Verbe incarné, priez.

Cœur de Marie, cœur selon le cœur de Dieu, priez.

Cœur de Marie, trône illustre de gloire, priez.

Cœur de Marie, holocauste parfait du divin amour, priez.

Cœur de Marie, abîme d'humilité, priez.

Cœur de Marie, attaché à la croix avec Jésus-Christ, priez.

Cœur de Marie, siège de la miséricorde, priez.

Cœur de Marie, consolation des affligés, priez.

Cœur de Marie, refuge des pécheurs et protecteur des justes, priez.

Cœur de Marie, l'avocate de l'Eglise et la mère de tous les fidèles, priez.

Cœur de Marie, après Jésus, l'espérance la plus assurée des agonisants, priez.

Cœur de Marie, reine des anges et de tous les saints, priez.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

v. O très-aimable cœur de Marie, mère de Dieu, priez pour nous.

r. Afin que nos cœurs soient embrasés du divin amour dont vous brûlez.

ORAIISON.

Dieu de bonté, qui avez rempli le cœur saint et immaculé de Marie des mêmes sentiments de miséricorde et de tendresse pour nous dont le Cœur de Jésus-Christ, votre Fils, fut toujours pénétré, accordez à tous ceux qui honorent ce cœur virginal, de conserver jusqu'à la mort une parfaite conformité de sentiments et d'inclinations avec le sacré Cœur de Jésus-Christ, qui règne avec vous et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



PRIERE à la sainte Vierge pour lui demander le secours de sa protection.

Voici, Ô mère de Dieu, prosterné à vos pieds, un misérable pécheur qui recourt à vous et qui met en vous toute sa confiance. Je ne mérite pas même un seul de vos regards, mais je sais que depuis que vous avez vu votre Fils donner sa vie pour les pécheurs, vous souhaitez ardemment de les secourir. O mère de miséricorde, considé-

rez ma misère, et prenez pitié de moi. Je vous entends appeler par tous le refuge des pécheurs, l'espérance des malheureux réduits aux désespoir, l'aide de ceux qui sont abandonnés ; soyez donc mon refuge, mon espérance et mon aide ; c'est à vous à me sauver par votre intercession. Pour l'amour de Jésus-Christ, secourez moi, tendez une main secourable à un infortuné qui, après sa chute, se recommande à vous pour que vous l'aidiez à se relever. Je sais que vous vous plaisez à venir au secours d'un pécheur repentant ; aidez-moi donc, maintenant que vous le pouvez. J'ai perdu à la fois, par mes péchés, la grâce et mon âme ; mais voici que je me mets entre vos mains ; dites-moi ce que je dois faire pour recouvrer la grâce de mon Dieu, je le ferai sans délai. C'est lui qui m'envoie vers vous, afin que vous m'assistiez ; il veut que j'aie recours à votre miséricorde, afin que je sois aidé dans la grande affaire de mon salut, non-seulement par les mérites de votre Fils, mais encore par vos prières. Eh bien ! j'ai recours à vous ; priez pour moi votre divin Fils, et manifestez tout le bien que vous faites à ceux qui se confient en vous :

j'ose espérer que je serai exaucé. Ainsi soit-il.

Trois *Ave, Maria*, en réparation des blasphèmes proférés contre la sainte Vierge.

PRIERE journalière à la sainte Vierge.

Vierge sainte, divine Marie, ma souveraine et mon asile, souffrez que je me mette aujourd'hui sous votre protection spéciale, que je me jette dans votre sein avec une confiance aveugle, mais infiniment légitime ; souffrez encore une fois que je vous prie très-instamment d'être mon espérance dans mes travaux, ma consolation dans mes ennuis, ma force dans mes tribulations. Combattez avec moi dans cette carrière pénible, couronnez-en le terme, et dans l'instant de mon passage à l'éternité, servez-moi de guide vers le trône éternel, et soyez plus que jamais, dans ce redoutable instant, ma mère, mon avocate et ma protectrice. Ainsi soit-il.

é. Ainsi

des blas-
iierge.

e Vierge.

aa souve-
me mette
spéciale,
avec une
légitime ;
vous prie
nce dans
mes en-
s. Com-
pénible,
stant de
z-moi de
oyez plus
stant, ma
. Ainsi

